

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

Étaient présents : John BILLARD, Patricia ALAIZEAU, Sophie-Danielle BARETS, Christian BRIGAND, Marc BOUCEY, Philippe CARCEL, Sylvie NAUD, Marinette PELLERAY, Jean-Michel MOLLOT.

Conseillers en exercice : 10 Conseillers présents : 9

Conseiller absent excusé : Jean- François BLONDEL

A l'ordre du jour

A l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2018 ;
- A huit-clos : dossier social ;
- 1. Vote du Compte Administratif 2017 du Budget de l'Eau ;
- 2. Vote de l'affectation du résultat 2017 du Budget de l'Eau ;
- 3. Vote du Budget Primitif 2018 du Service de l'Eau ;
- 4. Vote du Compte Administratif 2017 du Budget Communal ;
- 5. Vote de l'affectation du résultat 2017 du Budget Communal ;
- 6. Vote du Budget Primitif Communal 2018;
- 7. Vote des taxes locales 2018 ;
- 8. Délibération relative à l'attribution des subventions aux associations ;
- 9. Délibération relative à la demande du Fonds Départemental de Péréquation ;
- 10. Délibération concernant le remplacement d'un titulaire et d'un suppléant au SIRTOM;
- 11. Délibération concernant le remplacement d'un titulaire au SIRP;
- 12. Délibération concernant le choix de la durée d'amortissement pour le remplacement des lampadaires ;
- 13. Délibération portant sur le projet de financement prévisionnel pour l'installation de la cabine de télé médecine à la mairie du Favril ;
- 14. Délibération relative à la demande d'une subvention (FDI) concernant le projet de l'installation d'une cabine de télé médecine à la mairie du Favril ;
- 15. Délibération portant sur des travaux de rénovation d'un local de la mairie en salle d'attente,
- 16. Délibération concernant une compensation financière à M et Mme QUINSARD pour l'alimentation en eau des chevaux du champ voisin ;
- 17. Délibération concernant une compensation financière à M BOURNISIEN pour l'alimentation en foin des chevaux de ce même champ ;
- 18. Délibération sur le choix d'un devis pour élagage ;

19. Délibération sur le choix d'un devis pour clôtures autour des mares ;
20. Délibération sur le choix d'un devis pour réparation toiture salle polyvalente ;
21. Informations diverses ;
22. Questions diverses.

Ouverture de la séance : 20H00

Désignation du secrétaire de Séance : Marc BOUCEY

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2018.

INTRODUCTION

M le Maire informe de la modification de l'ordre du jour, en effet, le budget concernant le projet d'étude, devenu projet d'expérimentation d'une cabine de télé médecine au Favril n'étant pas clos, les délibérations s'y rapportant ne seront pas soumises à délibération au Conseil. Un budget modificatif sera proposé ultérieurement lorsqu'il disposera de tous les éléments. Un point est fait sur l'avancée du projet :

Il est donc très probable que la commune du Favril porte un projet d'expérimentation, afin d'en établir un modèle pour un déploiement national.

L'étude préalable nécessaire au lancement de cette expérimentation serait financée par l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire et la Caisse des Dépôts (un accord de principe ayant été donné), l'étude doit permettre d'identifier le besoin territorial de renforcement d'accès aux consultations médicales, ainsi que l'intérêt d'intégrer une solution de télé médecine dans le parcours de soins citoyens. Pendant l'expérimentation, des éléments d'analyse économique, organisationnel et de satisfaction des patients seront analysés. La Caisse des Dépôts souhaitant prioritairement disposer d'un bilan économique pour un éventuel déploiement de ce type de solutions sur les territoires nationaux en désertifications médicales. Compte tenu de l'ampleur du projet, et de son enjeu, M le Maire indique qu'il consulte et proposera à un/une étudiant/e en Master et en recherche de stage, en lien avec l'université de Lyon 3 et l'Association des Maires ruraux de France pour l'accompagner sur ce projet, qui fera l'objet d'un rapport. A ce stade, le seul investissement de la commune serait la rénovation d'un local pour accueillir la Cabine et les patients.

M le Maire informe également que la délibération relative au choix de la durée d'amortissement pour le remplacement des lampadaires ne sera pas traitée, en effet, il n'est pas nécessaire d'amortir pour les communes de – de 3 500 habitants.

M le Maire fait part du décès de Mme ELLEAUME Yvonne survenu le 14 mars dernier.

Il remercie Mme Nadine Holder pour son implication en tant qu'agent recenseur sur la commune. Il informe que les comptes rendus de réunions de Conseil Communautaire et du SIRTOM seront adressés systématiquement à l'ensemble du Conseil Municipal, et qu'il est à disposition pour toutes les questions ou précisions.

D'autre part, le contrat de l'agent communal est renouvelé pour une période d'1 an dans les mêmes conditions. Enfin, à la suite des fortes inondations de la nuit du 10 au 11 mars, les conditions ne permettent de demander un état de catastrophe naturelle.

Dossier social à huit clos : M le Maire évoque le cas d'une famille en grande difficulté financière liée à une forte consommation d'électricité. Devant les difficultés répétées des différents locataires qui se sont suivi dans ce logement, le propriétaire a été avisé par courrier de la situation et surtout de l'urgence à intervenir en matière d'isolation thermique. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue. M le Maire rappelle que ses pouvoirs de police judiciaire lui permette d'engager une procédure pour classer ce logement insalubre.

M le Maire fait également un point sur les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, ceux-ci ont été réceptionnés fin décembre 2017. Impact important sur le budget du service de l'eau en 2019, puisque les subventions perçues pour la réalisation de ces travaux seront à amortir l'année prochaine.

Le retrait de la compétence eau en date du 1^{er}/01/2020 se verrait reportée en 2026, l'intercommunalité fera délibérer les 33 communes concernées fin 2019 sur le sujet.

DÉLIBÉRATION N° 1803-01

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

M le Maire présente le compte administratif 2017 du budget du service de l'eau qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 718,10	48 752,40	55 470,50
Recettes	11 324,29	5 368,87	16 963,16
Résultat de l'exercice 2017	4 606,19	- 43 383,53	- 38 777,34
Résultat de clôture 2016	7 387,05	28 532,06	35 919,11
Part affecté à l'investissement 2017			
Résultat de clôture 2017	11 993,24	- 14 851,47	- 2 858,23

M le Maire se retire de la salle du Conseil et **Christian Brigand doyen de l'assemblée** soumet au vote le compte administratif du budget du service de l'eau de l'année 2017 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'adopte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 1803-02

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 AU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 11 993,24 € et celui de la section d'investissement un déficit de 14 851,47 €.

Le budget 2018 présente des restes à réaliser (RAR) en recettes pour 26 934,28 € et donc un besoin de financement de 14 851,47 €. Les recettes (RAR) attendues étant nettement supérieures au besoin de financement, il n'est donc pas nécessaire d'affecter au 1068.

M le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2017 du Budget de service de l'eau comme suit :

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 11 993,24 €
- Au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0
- Au compte 001 (DI) : résultat d'investissement reporté : 14 851,47 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2017 du Budget du service de l'eau comme présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 1803-03

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE DE L'EAU

M le Maire présente le Budget primitif du service de l'eau pour l'année 2018. Il rappelle les travaux d'investissement de renforcement des réseaux d'eau potable concernant la 2^{ème} tranche.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget primitif du service de

l'eau qui s'équilibre en recette et en dépense pour le fonctionnement à 24 293,69 € et en investissement à 59 527,21€.

DÉLIBÉRATION N° 1803-04

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

M le Maire présente le compte administratif 2017 du budget communal qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	143 259,41	42 526,15	185 785,56
Recettes	170 084,03	20 108,87	190 192,90
Résultat de l'exercice 2017	26 824,62	- 22 417,28	- 38 777,34
Résultat de clôture 2016	60 103,46	-15 302,95	44 800,51
Part affecté à l'investissement 2017	16 080,63		
Résultat de clôture 2017	82 208,73	- 36 039,49	46 169,24

M le Maire se retire de la salle du Conseil et **Christian Brigand doyen de l'assemblée** soumet au vote le compte administratif du budget communal de l'année 2017 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'adopte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 1803-05

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 AU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 82 208,73 € et celui de la section d'investissement un déficit de 36 039,49 €. Dans ce résultat de clôture, il est rappelé l'intégration des résultats du CCAS du Favril suite à sa dissolution fin 2016 de 1 680,74 € pour l'investissement et 11 361,28 € pour le fonctionnement.

Le budget principal 2018 présente des restes à réaliser (RAR) en recettes pour 16 624,00 € et en dépenses pour 5 407,80 € et donc un besoin de financement de 24 823,29 € (36 039,49 + 5 407,80 – 16 624,00).

M le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2017 du Budget principal comme suit :

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 57 385,44 €
- Au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 24 823,29 €
- Au compte 001 (DI) : résultat d'investissement reporté : 36 039,49 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2017 du Budget principal comme présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 1803-06

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

M le Maire présente le Budget primitif Principal pour l'année 2018. Il rappelle les travaux N-1 comme le remplacement des portes et fenêtres de la salle polyvalente, les signalisations routières sur la commune ainsi que l'aménagement de la route du Tartre et la pose de réducteurs de pression au Favril Eglise.

Après un échange sur les différentes dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement de la commune et après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget primitif Principal qui s'équilibre en recette et en dépense pour le fonctionnement à 215 637,00 € et en investissement à 60 728,00 €.

La Communauté de communes Entre Beauce et Perche bénéficie en 2017 d'une dotation de plus de 180.000 € au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) qui sera répartie en 2018 entre toutes les communes (soit environ 11.000 € pour le Favril). Pour être éligible, l'effort fiscal de l'ensemble des communes doit être supérieur à 1.000000. Il était à 1,001076 à l'échelle de l'intercommunalité, alors même que 11 communes ont un effort fiscal inférieur à 0,900000 (dont Le Favril).

Aussi, il conviendrait que les communes augmentent leur effort légèrement afin de ne pas être en 2018 sous le seuil de 1. Une augmentation de 5% du taux de la Taxe d'habitation du Favril rapporte moins de 2.000 € de recette fiscale à la commune, mais contribue à l'effort fiscal intercommunal permettant de bénéficier du FPIC, qui permettrait à la commune de bénéficier à nouveau d'une dotation significative.

D'autre part, l'éclairage public de la commune est très ancien, et les matériaux ne sont plus fabriqués (néons). Depuis plusieurs années, la RSEPIC (Synelva aujourd'hui) alerte le Maire sur la nécessité de moderniser les installations. La commune dispose de 150 points lumineux, dont le coût est d'environ 800/1000€.

DÉLIBÉRATION N° 1803-07

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES POUR 2018

Pour faire face à des investissements structurant futurs M le Maire propose d'appliquer une légère augmentation des taxes locales (TH et TFNB).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux des 3 taxes locales telles que présentées ci-dessous :

	Taux 2018	Rappel Taux 2017
Taxe d'habitation :	8,00 %	7,51 %
Taxe sur le foncier bâti :	16,91 %	16,91 %
Taxe sur le foncier non bâti :	38,23 %	35,89 %

Le produit attendu serait de 105 714,00 € pour l'année 2018.

DÉLIBÉRATION N° 1803-08

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M le Maire informe le conseil de la sollicitation de subvention de différentes associations. Il précise que les associations qui en ont déjà fait une demande (et obtenue) auprès de la Communauté de Communes ne peuvent prétendre à une subvention complémentaire des communes. Il rappelle aussi que les subventions ne sont versées qu'à la seule condition d'exercice de l'association et d'une demande écrite de l'association accompagnée d'un compte rendu de l'AG de l'année en cours et du budget correspondant. M le Maire informe également qu'il se doit de veiller à ce que la subvention ait un objet licite et qu'elle présente un intérêt public local avéré justifiant l'intervention de la personne publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une somme globale de 1000,00 € pour répondre aux sollicitations d'associations. Il valide l'attribution de subventions aux associations listées ci-dessous :

- Association des Amis des Jumelages : 100,00 €
- Association Étoile Filante : 100,00 €
- Association des Parents d'Elèves : 100,00 €
- Fondation du Patrimoine : 60,00 €
- Association We Are Fitdance : 50,00 €

DÉLIBÉRATION N° 1803-09

DEMANDE DE FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION POUR L'ANNEE 2018

M le Maire rappelle que chaque année le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir accorde des subventions au titre du Fonds départemental de péréquation applicable à certains investissements des communes. M le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lui accorder la possibilité de déposer des demandes de subvention au titre de ce fonds d'aide pour toutes les dépenses d'investissement votées au budget 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à solliciter des subventions au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour toutes les dépenses d'investissements votées et réalisées au budget 2018.

DÉLIBÉRATION N° 1803-10

PROPOSITION DE REMPLACEMENT D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT AU SIRTOM

Suite aux démissions de Mesdames Marie-Claude GIOVANNINI et Sophie BARETS, il convient de proposer 2 nouvelles candidatures en tant que membres titulaire et suppléant. La Communauté de Communes élira les nouveaux membres sur proposition de la commune.

La commune propose :

- M Jean-Michel MOLLOT, membre titulaire,
- M Philippe CARCEL, membre suppléant.

DÉLIBÉRATION N° 1803-11

REMPLACEMENT D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT AU SIRP

Suite à la démission de Mme Sophie BARETS membre titulaire du SIRP Pontgouin-Le Favril, il convient de procéder à 2 nouvelles élections, en effet, après acte de candidature :

- M Marc BOUCEY (actuellement suppléant) est élu membre titulaire,
- Mme Patricia ALAIZEAU est élue membre suppléant.

DÉLIBÉRATION N° 1803-12

INVESTISSEMENTS 2018

TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UN LOCAL DE LA MAIRIE

M le Maire rappelle le projet d'installation probable d'une cabine de télé médecine dans un local situé dans la cour de la mairie, celui-ci nécessite des travaux de rénovation afin de pouvoir y faire une salle d'attente pour les personnes qui viendront en consultation. Un devis de l'entreprise PETREMENT du Favril est présenté pour un montant de 5 546,73 € HT.

Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- FDI (30%) : 1 664,01 €
- Autofinancement : 3 882,72 €

Date prévisionnelle du démarrage des travaux : 1^{er} semestre 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise PETREMENT. Autorise M le Maire à solliciter la subvention auprès du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) et signer tous les documents relatifs à ce projet et dossier.

DÉLIBÉRATION N° 1803-13

**COMPENSATION FINANCIÈRE À M ET MME QUINSARD POUR L'ALIMENTATION
EN EAU DES CHEVAUX DU CHAMP VOISIN**

Suite à des problèmes vétérinaires constatés sur les chevaux situés dans le champ juxtaposant l'habitation de M et Mme QUINSARD chemin de la Barrerie, à la demande de M le Maire, les chevaux ont été alimentés en eau pendant plusieurs semaines par ces personnes.

M le Maire propose une compensation financière de 30,00 € pour la fourniture d'eau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la compensation financière de 30,00 € à verser à M et Mme QUINSARD.

DÉLIBÉRATION N° 1803-14

**COMPENSATION FINANCIÈRE À M BOURNISIEN POUR L'ALIMENTATION
EN FOIN DES CHEVAUX DE CE MÊME CHAMP**

Suite à des problèmes vétérinaires constatés sur les chevaux situés dans un champ chemin de la Barrerie, M BOURNISIEN s'est proposé d'approvisionner les chevaux en foin pendant plusieurs semaines.

M le Maire propose une compensation financière de 50,00 € pour la fourniture de foin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la compensation financière de 50,00 € à verser à M BOURNISIEN.

DÉLIBÉRATION N° 1803-15

CHOIX D'UN DEVIS POUR ABATTAGE ET ELAGAGE

M le Maire rappelle que l'abattage des 3 peupliers aux abords de la mare de la mairie est devenu inévitable, en effet, leur enracinement s'est nettement détérioré et présente un danger à proximité des routes et des lignes électriques. Il convient également d'élaguer les 2 tilleuls dans la cour de la mairie.

Plusieurs devis sont présentés pour l'abattage des peupliers :

- Entreprise MAHÉ Paysage de Friaize pour un montant de 3 290,00 € HT,
- Entreprise MONGUILLON de Fontaine Simon pour un montant de 1 200,00 € HT,
- Entreprise STAUTH Paysage de St Georges sur Eure pour un montant de 3 500,00 € HT.

Un devis pour l'élagage des tilleuls :

- Entreprise d'insertion ANERVEDEL de Champhol pour un montant de 546,00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise MAHÉ Paysage pour l'abattage des peupliers qui propose une prestation complète (abattage et évacuation) et de l'entreprise d'insertion ANERVEDEL pour l'élagage des tilleuls.

DÉLIBÉRATION N° 1803-16

INVESTISSEMENTS 2018

CHOIX D'UN DEVIS POUR SECURISATION AUX ABORDS DES MARES

M le Maire rappelle qu'il est nécessaire de sécuriser certains abords de mares de la commune, par des clôtures.

Les mares concernées sont :

- La mare du Boulay (mare plate),
- la mare de la Durie,
- la mare de la Barrerie,
- le bassin de rétention route de la Durie.

Deux devis sont présentés :

- Entreprise MAHÉ Paysage de Mignières pour un montant de 5 118,00 € HT,
- Entreprise STAUTH Paysage de St Georges sur Eure pour un montant de 4 630,00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise MAHÉ Paysage. Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- FDI (30%) : 1 535,40 €
- Autofinancement : 3 582,60 €

Date prévisionnelle du démarrage des travaux : 1^{er} semestre 2018

Le conseil municipal autorise M le Maire à solliciter la subvention auprès du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) et signer tous les documents relatifs à ce projet et dossier.

DÉLIBÉRATION N° 1803-17

INVESTISSEMENTS 2018

RÉPARATION TOITURE SALLE POLYVALENTE

M le Maire rappelle que suite à des infiltrations d'eau dans la toiture de la salle polyvalente, il est nécessaire d'effectuer des travaux et de remplacer le chéneau en zinc. Un devis de l'entreprise Jean Jacques Rousseau de Friaize est présenté pour un montant de 1 604,00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise JJ Rousseau.

Informations Diverses :

- M le maire informe qu'il a signé 2 PACS,
- Naissance du petit Léonard LESAGE le 17/03/2018.
- Le bureau du Comité des Fêtes du Favril n'est pas renouvelé, les manifestations initialement prévues sont annulées.

M le Maire informe le conseil de la démission de Sophie BARETS à compte du 1^{er} Avril. A la suite du décès de son époux, elle déménage du Favril pour s'installer à Paris.

M le Maire remercie Sophie Baretts chaleureusement pour sa collaboration et sa complicité pour la réalisation de la lettre d'information municipale favriiloise en tant qu'adjointe au sein du conseil municipal depuis 2011. « Les Baretts » resteront pour toujours dans la mémoire de notre commune.

Questions diverses :

Suite à une nouvelle relance de Mme Guzowski, Mme ALAIZEAU évoque le sujet des quelques tuiles tombées du caquetoire. M le Maire invite Mme Guzowski à se reporter au procès-verbal du 15 janvier dernier (1^{er} point des questions diverses), dont il semble avoir clairement exposé la situation et les conditions d'une intervention de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire
John BILLARD

Le Secrétaire
Marc BOUCEY